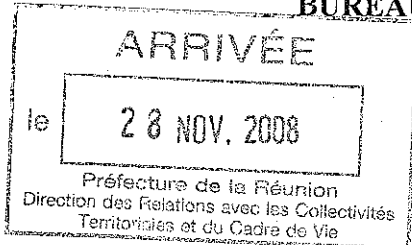




La Réunion

Parc National

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



2 mai 2008

DECISION 2008-B02

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Approuve la composition de la commission d'appel d'offres telle que proposée comme suit :

- . 2 membres du Bureau du Parc à savoir MM. Daniel GONTHIER et Philippe BERNE
- . Le directeur du Parc national de la Réunion
- . Le Secrétaire Général
- . La fondée de pouvoir de l'agent comptable des Parcs nationaux de France

Le Président du conseil
d'administration

Le Directeur

Daniel GONTHIER

Olivier ROBINET